



Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



FLASH-INFO

Accès au grade de Brigadier- chef par la voie de l'expertise

Initialement prévu par examen professionnel, l'accès au grade de Brigadier-chef par la voie de l'expertise se fera par concours pour l'année 2024.

**Les inscriptions sont ouvertes à partir de
lundi 16 septembre 2024 jusqu'au vendredi 25 octobre 2024.**

Les candidats au concours doivent justifier de 4 ans de services effectifs dans le corps et avoir atteint le 3^{ème} échelon.

Le concours comporte une phase d'admissibilité et une phase d'admission :

- *La phase d'admissibilité consiste en l'évaluation par le jury des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle transmis par les candidats. Chaque dossier est noté de 0 à 20.*

- *La phase d'admission se compose d'une épreuve orale d'une durée de 10 minutes, dont 5 au plus d'exposé par le candidat, consistant en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à accéder au deuxième grade du corps d'encadrement et d'application du personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire. L'entretien est noté de 0 à 20.*

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit, par ordre de mérite, la liste des candidats admis.

Seuls peuvent être inscrits sur cette liste les candidats ayant obtenu un nombre total de points supérieur ou égal à 25 sur 40 aux épreuves d'admissibilité et d'admission.

16 septembre 2024 Le bureau National